



Annexe E du Contrat de Subvention

Note d'information sur le traitement des données à caractère personnel

Règlement (UE) 2016/679 (Règlement général sur la protection des données)

Cette note, rédigée en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vise à informer sur les modalités de traitement des données personnelles par la Région Sicilienne dans le cadre de ses fonctions d'Autorité de Gestion du Programme IEV CT Italie Tunisie, et ce par des méthodes manuelles et/ou informatisées.

1. Responsable du traitement des données

Le responsable du traitement des données à caractère personnel relatifs à des personnes naturelles (identifiées ou indentifiables) est le Président de la Région sicilienne qui est responsable de la confidentialité des données personnelles

2. Délégué à la protection des données

Avec D.P. 638 du 19 Décembre 2018 M. Dario Tornabene, Dirigeant General du Département de la Programmation, selon l'art. 28 du Reg. UE 2016/679, a été désigné responsable de la confidentialité des données personnelles pour le Département de la Programmation. En ce qui concerne les dispositions du décret-loi 30 Juin 2003 n. 196, «Code concernant le traitement des données personnelles », et du Reg. UE 2016/679 les données contenues dans les demandes reçues sont traitées dans le seul but de la gestion de cette procédure. Région Sicilienne – Présidence - Département de la Programmation (Piazza Don Luigi Sturzo, n. 36 90139 Palermo Italie): tél. +39 091.7070032 email dipartimento.programmazione@regione.sicilia.it,

PEC: dipartimento.programmazione@certmail.regione.sicilia.it

3. Objectifs du traitement des données

Conformément à l'article 13 du Règlement (UE) 2016/679, le traitement des données à caractère personnel, en particulier les données concernant le responsable légal et d'autres personnes naturelles faisant partie du demandeur/bénéficiaire principal et des partenaires, conférés dans le cadre des procédures d'attribution des subventions du Programme – ou collectées par l'Autorité de Gestion à cet effet – est nécessaire pour l'exécution du contrat (article 6, lettre b du Règlement (UE) 2016/679) et vise uniquement à la mise en œuvre du projet et de ses activités connexes.

En ce qui concerne les finalités susmentionnées, le traitement des données à caractère personnel utilise des outils manuels, informatiques et télématiques, avec une logique strictement liée à ces finalités et, en tout état de cause, afin de garantir la sécurité et la confidentialité des données. Les données peuvent également être traitées sur la base de critères qualitatifs, quantitatifs et temporels identifiés ponctuellement.

Les opérateurs de la Région Sicilienne identifiés comme les personnes en charge du traitement des données personnelles peuvent être amenés à en prendre connaissance.





La durée de conservation des données à caractère personnel est d'au moins 5 ans après le paiement du solde final par la Commission européenne au Programme IEV CT Italie Tunisie, comme établi par l'article 70 du « Règlement d'exécution (UE) no 897/2014 ».

4. Droits du propriétaire des données

La personne concernée, a le droit à tout moment et ce par courrier électronique adressé au responsable du traitement des données:

- d'accéder à ses données personnelles (article 15 du règlement UE 2016/679). La demande doit être adressée au responsable du traitement des données de la Région Sicilienne (voir les coordonnées dans le point 2 de ce document) ;
- d'obtenir la rectification des données à caractère personnel la concernant qui sont inexactes (article 16), leur (article 17) et la limitation du traitement des données (article 18) ;
- de s'opposer au traitement des données (article 21);
- d'introduire une réclamation auprès du « Garante per la protezione dei dati » (établi à Piazza di Montecitorio n. 121, 00186 Rome (http://www.garanteprivacy.it/), conformément à l'article 77, ainsi qu'à introduire un recours juridictionnel effectif auprès des tribunaux concernés (article 79).